

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 21 (1892)

Heft: 6

Rubrik: Rapport sur la deuxième question : mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour l'assemblée générale de 1892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

SUR LA

DEUXIÈME QUESTION

MISE A L'ÉTUDE PAR
LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION
POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1892

Quelle influence le corps enseignant est-il appelé à exercer sur l'éducation des élèves en dehors des classes ?

Sur cette importante question, nous avons reçu 91 travaux d'instituteurs et 63 d'institutrices.

I^{er} ARRONDISSEMENT

MM.

Brasey, à Murist ;
Brulhart, à Montagny-les-Monts ;
Collaud, aux Friques ;
Dessârszin, à Nuvilly ;
Ducarroz, à Montet ;
Gendre, à Rueyres-les-Prés ;
Grognoz, à Prévondavaux ;
Guinnard, à Vuissens ;
Loup, à Mannens ;
Moulet, à Lully ;
Pittet, à Ménières ;
Ramuz, à Surpierre ;
Reichlen, à Cheyres ;
Roubaty, à Léchelles ;
Torche, à La-Vounaise ;

MM.

Veze, à Vesin ;
Veze, à Montagny-la-Ville ;
Weber, à Russy ;
Yemmely, à Saint-Aubin.

M^{lles}

Ansermet, à Saint-Aubin ;
Burgisser, à Montborget ;
Chaney, à Estavayer ;
Duc, à Estavayer ;
Godel, à Vallon ;
Jacottet, à Cheiry ;
Joye, à Mannens ;
Moosbrugger, à Saint-Aubin ;

M^{me}

Pfyffer, à Portalban.

IV^e ARRONDISSEMENT

MM.

Barbey, à Ponthaux ;
Bise, à Corminbœuf ;
Brique, à Posat ;
Chablais, stagiaire, à Arconciel ;
Descloux, à Rossens ;
Favre, à Corpataux ;
Gaudard, stagiaire, à Farvagny ;
Grand, à Barberêche ;
Maradan, à Ecuwillens ;

MM.

Michel, à Cournillens.
Pasquier, à Rueyres-St-Laurent ;
Pugin, à Villarsel-le-Gibloux.
Rattaz, à Estavayer-le-Gibloux ;
Rosset, à Prez ;
Sudan, stagiaire, à Villarlod ;
Uldry, à Courtepin ;
Uldry, à Matran ;
Vollery, à Onnens

M.
Hirth, à La-Corbaz.
Mlles
Albiez, à Onnens ;
Chaney, à Posieux.
Mmes
Couturier, Estavayer-le-Gibloux ;
Ducotterd, à Marly.
Mlle
Dousse, à Magnedens ;
Mmes
Edith, à Ependes ;
Gschwend, à Cottens ;
Illuminata Mühldorfer, à Marly ;
Leu, à Wallenried ;

Mlles
Loutan, à Corminbœuf ;
Marchon, à Vuisternens-en-Ogoz ;
Michel, à Zénauva ;
Meuwly, à Ecuwillens ;
Overney, à Autigny.
Mmes
Pfyffer, à Neyruz ;
Régat, à Estavayer-le-Gibloux.
Mlle
Rime, à Rossens.
Mme
Savoy, à Treyvaux.

V^e ARRONDISSEMENT

MM.
Bosson, à Vuippens ;
Bosson, à Romanens ;
Burlet, à La-Tour ;
Cardinaux, à Villarvolard ;
Corboz, à Marsens ;
Corboz, à Sorens ;
Currat, à La Tour ;
Demierre, à Bulle ;
Descloux, à Riaz ;
Ecoffey, à Broc ;
Equey, à Enney ;
Grandjean, à La Roche ;
Jaquet, à Châtel-sur-Montsalvens ;
Lanthmann, à Neirivue ;
Loup, à Lessoc ;
Magnin, à Vuadens ;
Oberson, à Maules ;
Pasquier, à Rueyres-Treyfayes ;
Plancherel, à Vuadens ;
Pugin, à Pont-en-Ogoz ;
Roch, à Cerniat ;

MM.
Tena, à Albeuve ;
Thorimbert, à Botterens ;
Thorin, à Sales ;
Vesin, à Bulle ;
Yerly, à Avry-devant-Pont.

Mlles
Baudère, à Gumezens ;
Castella, à Sorens ;
Corboz, à La Tour ;
Fragnière, à Hauteville ;
Francey, à Albeuve ;
Glasson, à Bulle ;
Maillard, à Vaulruz ;
Pasquier, à Bulle ;
Pégaitaz, Eugénie, à Vuadens ;
Pégaitaz, Joséphine, à Vuadens ;
Perret, à Bulle ;
Remy, à Bulle ;
Richoz, à Marsens ;
Roulin, à Avry-devant-Pont ;
Sudan, à Broc.

VI^e ARRONDISSEMENT

MM.
Bavaud, à Chatonnaye ;
Brasey, à Sommentier ;
Brasey, à Torny-le-Grand ;
Berset, à Hennens ;
Bulliard, à Villaz-Saint-Pierre ;
Burtscher, stagiaire, à Villarboud ;
Chassot, à Chavannes-sous-Orsonnens ;
Clavin, à Chavannes-les-Forts ;
Conus, à Siviriez ;

MM.
Dessarzin, à Villarsiviriaux ;
Gobet, à Ursy ;
Grand, à Romont ;
Grivel, à Orsonnens ;
Jaquier, à Promasens ;
Morel, à Esmont ;
Oberson, à Vauderens ;
Pasquier, à Villarboud ;
Perrottet, à Villargiroud ;
Perroud, à Berlens ;
Richoz, à Ecublens ;

MM.
Roulin, à Mézières ;
Terrapon, à Prez-vers-Siviriez ;
Villard, à La Joux ;
Vollery, à Romont.
Mlle
Aebischer, à Middel.
Mme
Bach, à Romont.
Mlle
Badoud, à Romont ;

Mlles
Borghini, à Romont ;
Dématraz, à Mézières ;
Erath, au Saulgy ;
Gremaud, à Chapelle-Gillarens ;
Maillard, à La Joux ;
Nigg, à Romont ;
Overney, à Bionnens ;
Pichonnaz, à Blessens ;
Sudan, Chavannes-les-Forts.

VII^e ARRONDISSEMENT

MM.
Schmutz, à Fiaugères ;
Seydoux, à Grattavache ;
Tinguely, à Porsel ;
Mlles
Baumgartner, à Pont ;
Boiston, à Châtel-Saint-Denis ;
Cardinaux, à Remaufens ;

Mlles
Dafflon, à Prayoud ;
Duc, à Semsales ;
Dupasquier, à La Rougeve ;
Gremaud, au Jordil ;
Mmes
Mugnier, au Crêt ;
Schmith, à Porsel.

PRÉLIMINAIRES ¹

Nous adressons de vifs remerciements à tous nos chers collaborateurs et collaboratrices pour les soins qu'ils ont apportés à la rédaction de leurs travaux.

Nous y avons recueilli de précieux matériaux que nous reproduisons aussi fidèlement que possible. Notre rapport sera donc une œuvre collective et non personnelle.

Nous diviserons notre travail en quatre parties.

PREMIÈRE PARTIE

- a) Influence religieuse et morale ;
- b) Influence intellectuelle ;
- c) Influence matérielle.

DEUXIÈME PARTIE

- Conditions de cette influence { a) Rapports avec les parents ;
 b) Rapports avec les autorités civiles et religieuses ;
 c) Conditions diverses.

TROISIÈME PARTIE

- Où doit s'exercer cette influence ? { a) Surveillance en général ;
 b) Avant les classes ;
 c) Pendant le repos ;
 d) A la sortie des classes ;
Sur quoi doit-elle porter ? { e) Sur la rue ;
 f) A l'église ;
 g) Pendant les vacances.

¹ Selon des directions reçues, pour éviter les longueurs et les répétitions, nous n'avons pas cru devoir rappeler dans le cours de notre travail les noms de nos zélés collaborateurs.

QUATRIÈME PARTIE

Quelques obstacles à l'influence de l'éducateur et des principaux moyens propres à favoriser cette salutaire influence.

PREMIÈRE PARTIE

Considérons l'influence du corps enseignant en dehors des classes, sous ses divers points de vue.

Nous ne ferons aucune distinction entre l'influence de l'instituteur et celle de l'institutrice ; car, dans la généralité, ce qui incombe à l'un, incombe aussi à l'autre.

a) Influence religieuse et morale

Tout ministère, pour être fécond, a besoin de la grâce de Dieu ; or, l'œuvre de l'éducation, qui s'accomplit essentiellement dans le fond des âmes, comment pourrait-elle réussir sans les bénédictions divines ?

On est souvent étonné des échecs de certains maîtres à qui rien ne manque d'ailleurs, humainement parlant, pour réussir auprès des enfants ; mais il leur manque le secours du ciel qu'ils négligent trop d'implorer. Nous voyons, par contre, des éducateurs moins savants, mais d'une piété vraie, avoir une forte action sur l'âme de leurs subordonnés et opérer un grand bien. La piété donne je ne sais quel air bon et affectueux qui attire les enfants et gagne leur confiance.

Puis, le maître n'a-t-il pas besoin de puiser dans la prière de nouvelles forces pour vaincre de nouveaux obstacles et rester toujours à la hauteur de sa mission ?

Oui, la piété est nécessaire à l'instituteur comme elle l'est aussi aux enfants, à qui l'on doit l'inculquer dès l'âge le plus tendre. L'élève pieux et docile lutte contre ses défauts, et son courage le fait triompher de ses faiblesses ; il est appliqué à l'étude ; il est bon à l'égard de ses camarades ; car la prière élève l'intelligence et ennoblit le cœur. Au contraire, l'enfant sans dévotion est souvent indocile, impatient, susceptible, jaloux.

Mais comment faire naître et cultiver les sentiments de la piété chrétienne dans les jeunes cœurs ?

Le maître n'oubliera jamais que l'influence du bon ou du mauvais exemple décide souvent de l'avenir de l'enfance et de la jeunesse. Sa conduite personnelle est une image qui se reproduit trait par trait dans l'âme des enfants. Cette réflexion est émise par tous nos chers collègues.

Le maître d'école, surtout dans les villages, attire les regards de tous les habitants de la commune. Il importe donc qu'il soit par sa bonne conduite comme un exemple vivant. La religion présidera à tous ses actes. D'ailleurs, sans elle, où irions-nous ? que deviendrions-nous ? Si le maître n'est pas sincèrement religieux, il perdra l'estime, le respect des enfants et, partant, la bienfaisante influence qu'il devait exercer.

Il est donc indispensable que l'instituteur assiste régulièrement à tous les offices de paroisse. Mais cela ne suffit pas. Il ne doit pas s'en tenir aux seuls exercices dont l'Eglise nous fait une obligation ; il se fera un devoir d'assister autant que possible à la sainte messe

chaque jour, visitera souvent le Saint-Sacrement ; en un mot, il montrera qu'il est animé, non d'une religion de commande, mais d'une piété fervente et spontanée.

Ce n'est pas tout d'aller au pied des saints autels, il faut encore s'y comporter de manière à inspirer à tous, le recueillement et la dévotion. Il apportera une grande attention à la parole de Dieu annoncée du haut de la chaire.

Ainsi l'instituteur doit être, par sa conduite, un guide toujours sûr. « Je vous ai donné l'exemple, disait Jésus-Christ, faites comme moi. »

Un autre point qu'il ne faut pas laisser dans l'oubli, c'est que le maître s'approche souvent des sacrements. Là, est la source des grâces ; là, il puisera force et courage.

Entrons dans quelques détails. De nos jours plus que jamais, l'instituteur doit s'interdire les assemblées bruyantes et les courses nocturnes. Il est reconnu qu'en fréquentant les cabarets et les cafés, on perd son temps, son argent ; on compromet sa réputation et sa dignité aux yeux du public.

Surveillons donc attentivement nos allées et nos venues ; rappelons-nous à temps qu'une faute, une simple imprudence du maître d'école, est souvent jugée très sévèrement.

Le respect dû à l'instituteur qui fréquente les auberges subit de graves atteintes. Malheur surtout à l'éducateur qui se laisserait aller à l'ivrognerie ; il serait pour tous un sujet de scandale : pour les pères de famille un fléau ; pour ses élèves un objet de mépris !

Le jeune maître qui succomberait à la tentation de courir les veillées, ne tarderait pas à s'aliéner la considération des gens de bien et l'estime de ses élèves.

Que dire des instituteurs et surtout des institutrices qui prendraient part à des danses publiques ? Ils auraient bientôt perdu toute influence sur les enfants.

L'instituteur doit se souvenir, lorsqu'il sera tenté de s'écarter de la voie du devoir, des paroles de Notre-Seigneur : « Malheur à celui qui scandalise un de ces petits ! Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui suspendît une meule de moulin au cou et qu'on le jetât au fond de la mer. » Ces paroles paraissent sévères, mais elles sont sorties de la bouche de celui qui est la Vérité même.

Sage et circonspect, un maître ne se permettra jamais aucune démarche contraire aux lois, ne prendra part à aucune cabale, à aucune intrigue. Tant que son devoir le lui permettra, il gardera une sage neutralité et adoptera pour devise cette maxime : « N'ayez qu'un souci, celui de respecter les lois de la charité chrétienne »

Que ses jours s'écoulent dans la retraite et l'étude. Qu'il donne l'exemple des vertus et des qualités qu'il recommande, et il trouvera des imitateurs ; le chemin, long par les préceptes, est rendu court par les exemples.

Si l'instituteur est marié, sa famille doit servir de modèle. Les qualités qui doivent la distinguer sont : le travail, l'ordre, l'économie, la paix et l'union, fruits d'une sincère piété. Il est indispensable que ses enfants brillent par une bonne éducation.

A côté des règles de conduite concernant tous les membres du corps enseignant, il en est qui se rapportent spécialement aux institutrices. Nous manquerions à notre tâche, si nous les passions sous silence.

L'éducatrice de l'enfance doit se tenir en garde contre le goût du luxe qui prédomine presque partout. Malheureuse fille d'Eve, elle

n'échappe pas plus que d'autres au courant du jour. Elle croit n'avoir jamais assez fait pour « réparer des ans l'irréparable outrage, » c'est-à-dire pour conserver la fraîcheur de son premier printemps.

De là vient que quelques institutrices se croient autorisées à recourir à toutes les industries de la vanité pour faire ressortir une figure gracieusement encadrée, une tête recouverte, tantôt d'un chapeau lilliputien, tantôt d'un appareil qu'on prendrait, avant examen, pour un tapis de verdure.

Le luxe de la toilette fait des progrès effrayants. Il s'implante même dans nos plus modestes hameaux. La simplicité disparaît pour faire place à ce luxe tapageur, vraie plaie de la société actuelle, l'une des causes réelles de l'affaiblissement du bien-être chez nos populations fribourgeoises.

Le beau sexe dépense énormément pour s'habiller. Que de sueurs de la part des parents pour faire l'achat de ces brillants atours qui, demain, ne seront plus de mode !

Les petites filles ne tardent pas à contracter l'amour de la toilette ; on dirait qu'il est inné dans leur cœur. Elles aiment à se parer, prennent des airs prétentieux et si elles voient un nouvel ajustement, manifestent aussitôt le désir d'en posséder un semblable. La vanité n'attend pas le nombre des années.

Il est de la plus haute importance que l'institutrice ne mette pas de la recherche dans sa toilette : que la simplicité soit sa plus belle parure. Ce n'est pas à dire qu'elle soit condamnée à se vêtir de drap grossier sans forme ni façon, d'avoir l'apparence d'un ermite dans le désert. La mise de la maîtresse d'école doit être propre, de bon goût et même gracieuse. D'après saint François de Sales, dans son *Introduction à la vie dévote*, la femme coquette fait douter de sa vertu ; du moins, si elle en a, elle ne paraît assurément pas au milieu de toutes ces bagatelles. Plus loin il écrit encore : « Je voudrais qu'un homme dévot et une femme dévote fussent toujours les mieux habillés de la compagnie, mais les moins pompeux et les moins affectés, et qu'ils fussent ornés de grâces, de bienséance et de dignité. »

b) Influence intellectuelle

L'instituteur et l'institutrice doivent aimer la retraite. L'auteur de *l'Imitation* dit que celui qui chérira sa cellule y trouvera la paix. Paroles profondes et vraies que chacun devrait méditer et mettre en pratique. L'instituteur qui ne connaît point la paix intérieure, peut chercher au dehors un aliment propre à combler le vide de son cœur ; mais plus il cherche, plus le vide se fait au dedans de lui. C'est dans son modeste appartement qu'il devrait trouver la paix, et il l'y trouverait, s'il parvenait à s'y fixer par des occupations sérieuses. « Pensez à vous-même, et puis aux autres, dit saint Bernard, S'il n'y a rien qui vous oblige à faire des visites ou à en recevoir, demeurez avec vous-même et entretenez-vous avec votre cœur. Si quelque juste raison vous oblige à ces devoirs, allez au nom de Dieu et voyez votre prochain de bon œil et de bon cœur. »

Que l'étude et ce qui regarde la tenue de la classe soit notre première occupation.

Qui ne connaît la vie de la reine Berthe. Elle semait les bienfaits, recueillait l'amour ; et, si elle a transformé les habitants de nos

contrées, c'est bien plus par ses exemples que par ses conseils. Eh bien ! nous devons viser à faire aussi ce qui est en notre pouvoir en prêchant d'exemple. A quoi servirait-il de dire à nos élèves qu'il faut s'habituer de bonne heure au travail, que les jours de congé ne doivent pas se passer entièrement en récréation, si nous-mêmes gaspillons notre temps ?

Un grand mal, dans nos villes comme dans nos villages, c'est que les enfants courent trop. Certains parents ne semblent être satisfaits que lorsqu'ils ne les ont pas sous leurs yeux. Voilà d'où viennent ce goût du vagabondage et ce penchant à la paresse. Nous y porterons remède en donnant l'exemple de l'amour de l'étude.

c) Influence matérielle

Le travail relève la dignité de l'homme. Il invente les arts qui embellissent la vie, il pénètre dans les mystères les plus profonds de la nature. Qui pourra assigner une limite au domaine de ses conquêtes ? Le travail enchaîne les mauvais penchants, étouffe les instincts criminels, réprime les passions ; il adoucit les mœurs, purifie les sentiments naturels, élève l'âme vers Dieu. Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas sanctifié le travail manuel en vivant dans l'atelier de l'humble charpentier, saint Joseph ?

A l'exemple de notre divin Maître, aimons le travail quel qu'il soit ; si l'inaction est coupable, elle l'est, surtout dans un supérieur, qui doit le bon exemple. Les travaux de culture de notre petit jardin apportent une utile diversion à ceux de l'intelligence. On ne saurait douter, dit un auteur, de l'action bienfaisante que peut exercer dans nos campagnes et dans nos petites villes, le goût du jardinage. La femme qui cultive soigneusement un petit coin de terre, trouve dans cette occupation mille jouissances, à la fois physiques, morales et pécuniaires. Des fleurs, de beaux espaliers, de l'ordre, de la propreté autour d'une maison, ne peuvent manquer d'exercer une action salutaire sur le caractère du maître, des enfants et même des habitants en général.

L'instituteur fera tout son possible pour arracher certains cultivateurs à la routine : qu'il commence à donner l'exemple. La petite parcelle de terre ne laissant rien à désirer au point de vue de la culture, il en retirera les plus beaux produits. On lui saura gré de ses connaissances en agriculture. Selon ses ressources, il ne saurait trop répandre des ouvrages d'agriculture, de jardinage et d'arboriculture. Il peut en être distribué à titre de récompense aux élèves assidus.

En toute occasion, l'instituteur se montrera obligeant pour les directions pratiques à donner dans un verger, dans un jardin, dans un rucher. Il ne dédaignera pas d'apprendre à planter, à greffer, à tailler les arbres, etc.

L'instituteur peut ainsi donner le goût du travail, de l'agriculture rationnelle. Il aura peut-être retenu au village ceux que la routine et la monotonie d'une culture mal entendue auraient dégoûtés des travaux champêtres.

Et les promenades scolaires ! quelle influence sont-elles appelées à produire ? Personne n'ignore les efforts qu'on obtient, les progrès qu'on réalise par la seule promesse d'une promenade. Comme les élèves sont contents lorsque, par une belle après-midi, ils laissent

livres et cahiers pour prendre la clef des champs sous la conduite de leur maître ! Quelle fête alors ; que de joyeux ébats, que de franche gaieté, que de naïves confidences et que d'utiles leçons !

N'hésitons pas à le dire, les promenades scolaires peuvent avoir une certaine influence sur l'éducation, si elles sont dirigées par un guide intelligent et zélé.

DEUXIÈME PARTIE

CONDITIONS DE CETTE INFLUENCE

a) **Rapports des instituteurs avec les parents des élèves**

Il va sans dire qu'à l'école nous ne négligeons aucune occasion d'inspirer l'amour du bien. Mais pouvons-nous affirmer que nous en faisons autant en dehors des classes ? Nous nous devons tout entiers à nos élèves ; mais pour atteindre notre but, il nous faut absolument le concours des parents ; faisons notre possible pour gagner leur estime, leur affection et leur confiance. Cela est de la plus haute importance. Impossible à l'instituteur d'agir efficacement, si son autorité est critiquée en présence des enfants. Sans doute, il y a des cas où il n'est guère possible d'entretenir de bonnes relations avec quelques pères et mères de famille.

L'action simultanée des parents et de l'instituteur corrige plus sûrement les défauts des enfants. L'éducateur fera donc, en temps opportun, des visites dans les familles de ses élèves ; il s'informerait de leur conduite, signalera leurs défauts avec bienveillance et fera au besoin des recommandations. S'il a des choses pénibles à faire connaître, il les dira avec beaucoup de prudence afin de ménager les susceptibilités. Il importe dans les moments difficiles de posséder le calme de l'âme. La fierté, l'aigreur, nuiraient au résultat de nos efforts. Si, par contre, l'instituteur a du bien à dire de ses élèves, qu'il sache modérer aussi ses éloges.

Ces relations seront, avec le pauvre comme avec le riche, bienveillantes. L'enfant sera le sujet naturel de la conversation ; nous parlerons de nos espérances, de nos inquiétudes et nous ne craignons pas de nous entendre sur les moyens propres à le rendre meilleur. Grâce à ces rapports avec les parents, il nous sera possible de nous faire une juste idée de la conduite de nos élèves dans la maison paternelle : nous les verrons, soumis ou indociles aux auteurs de leurs jours, doux ou acariâtres envers leurs frères et sœurs, polis ou malhonnêtes à l'égard des étrangers. Alors il nous sera facile de mettre le doigt sur la plaie et de la cicatriser.

L'intelligence et le dévouement, joints à la persévérance, corrigeront la mauvaise éducation que les enfants reçoivent souvent dès leur bas âge. Tous nos collaborateurs reconnaissent que le nombre des familles remplissant le devoir d'une saine éducation va chaque jour en diminuant. Ne voyons-nous pas fréquemment, à la campagne surtout, une mère croyant avoir tout fait quand elle a procuré à son enfant la nourriture nécessaire et un habillement plus ou moins convenable. Il faut que l'instituteur supplée à l'éducation première.

b) Rapports avec les autorités civiles et religieuses

Les relations avec l'autorité auront pour fondements la politesse, la déférence, le respect.

Il faut que l'instituteur soit un modèle de savoir-vivre et de convenance. Qu'il soit poli sans affectation, simple, correct et naturel dans son langage.

Si nos relations avec nos supérieurs sont empreintes de ce cachet de bonne éducation, qui est le propre d'une âme bien née, nous serons les premiers à en retirer avantage. La politesse coûte peu, dit-on, et rapporte beaucoup. Elle nous vaudra la bienveillance des autorités, les faveurs que nous désirons en obtenir pour les enfants, et de plus elle donnera une sanction à nos leçons et à nos conseils.

Il est une autorité qu'il ne faut pas confondre avec aucune autre et à laquelle nous donnerons la plus entière confiance. On le devine, c'est celle du prêtre. Placés dans les paroisses pour le seconder auprès des enfants, nous devons être pénétrés du respect de sa personne et de l'estime de sa mission. On juge la religion d'un peuple par son attachement pour les ministres de Dieu. Si donc nous voulons former de bons chrétiens, nous devons implanter dans le cœur de nos élèves une haute idée du prêtre et de sa sainte vocation. Parlons-en avec beaucoup de déférence, ayons pour lui une profonde vénération.

Les enfants ne manqueront pas d'observer les bons rapports qui existent entre le curé et leur maître. C'est pourquoi, soyons un modèle vivant du respect, de la soumission et du dévouement pour le représentant de Celui qui a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise ; et celui qui me méprise méprise Celui qui m'a envoyé. »

Le maître se montrera toujours affable envers tous, obligeant surtout à l'égard des vieillards et des infirmes. Des cheveux blancs, une tête chauve commandent le respect. Les Livres Saints nous apprennent le châtement que Dieu infligea dès cette vie aux enfants qui avaient insulté le prophète Elisée. Gravons ce trait dans le souvenir de nos élèves ainsi que cette autre parole : « Ne méprisez jamais un homme dans sa vieillesse. » Un ancien écrivait : « Respectez les cheveux blancs qui ornent les tempes des vieillards. »

L'instituteur sera aimable avec ses élèves, mais sans familiarité. Il n'usera jamais de procédés inconvenants et s'abstiendra de qualification ou parole grossière. Il ne manquera jamais de répondre à leur salut et d'y ajouter une parole affectueuse.

c) Conditions diverses

La bienfaisante influence du maître doit être fondée sur l'affection réciproque de l'instituteur et des élèves. On n'est guère disposé à suivre les conseils et les exemples d'une personne antipathique ; on suit plus volontiers ceux d'un ami. Aimons l'enfance ; elle nous aimera et craindra de nous affliger en désobéissant, en faisant le mal. Ces chers enfants sont la famille adoptive de l'instituteur. Un bon père épargne à ses enfants la dureté, les froideurs, les sévérités décourageantes ; il leur prodigue les soins les plus tendres, leur montrera que son plaisir est de se trouver au milieu d'eux. Telle

est la puissance de l'affection qu'on a vu des enfants s'arrêter devant une action répréhensible à la seule pensée de leur maître ou de leur maîtresse. Ainsi l'instituteur sera à la hauteur de sa tâche ; sa mission sera fructueuse, si son autorité repose sur les bases inébranlables de la crainte de Dieu et de la bonté envers l'enfance.

Tous nos dévoués collaborateurs sont d'accord pour affirmer que l'instituteur n'a pas assez fait quand il s'est occupé de ses élèves en classe. Une condition indispensable d'une heureuse influence, c'est de s'occuper d'eux le plus possible dans tous les détails de leur vie. Il faut s'identifier avec eux, s'intéresser à leurs travaux domestiques, partager leurs joies et leurs peines, montrer de l'intérêt pour tout ce qui les touche de près, s'entretenir souvent avec eux. Si on ne leur parle jamais que pour les reprendre, leur imposer silence, trouvera-t-on le chemin de leur cœur ? Non, au contraire, les enfants s'éloigneront de vous.

Ne les oublions pas dans les circonstances pénibles, ces chers enfants ; allons les visiter dans les maladies, dans le deuil ; montrons, par nos attentions délicates, combien nous compatissons à leurs souffrances. Ces marques de sympathie produiront toujours un excellent effet et apporteront quelques consolations.

Il est aussi du devoir de l'instituteur de s'occuper des enfants pauvres et de leur venir en aide. Mais il ne se bornera pas là ; il leur prodiguera les douces paroles et les sourires dont ils sont souvent privés. Ces témoignages de bienveillance prouveront à l'enfant qu'il est réellement aimé ; ils relèveront son courage, fortifieront sa volonté et l'empêcheront de tomber dans bien des écarts.

L'instituteur peut aussi faire un grand bien par les récréations, qui sont un vaste champ d'observations. Là, l'enfant se montre tel qu'il est, avec abandon et naturel. L'instituteur doit en profiter pour aviser aux moyens de le corriger et de le porter au bien. Il importe de le surveiller et de le surprendre quand il jouit d'un peu de liberté.

Les enfants doivent pouvoir se récréer sans contrainte tant que leur amusement est innocent. Il suffit de prendre les moyens pour interdire tout jeu inconvenant. Rappelons à ce sujet que, dans les écoles mixtes, on doit interdire les amusements entre les élèves de différents sexes.

Associions-nous de temps à autre aux récréations des enfants ; c'est un moyen propre de gagner leur affection. Cette condescendance prouvera aux élèves que, si le maître se montre parfois sévère, c'est qu'il agit par devoir et en vue de leur bien.

Dans les jeux, quelques élèves s'érigent en petits maîtres ; il ne leur sera permis de participer aux amusements communs qu'à la condition de s'y bien comporter. On doit considérer comme une lâcheté l'abus de la force physique. Il ne faut jamais souffrir que l'enfant frappe un camarade plus faible que lui, ni que les défauts corporels ou le manque d'intelligence soit un objet de railleries. Afin de maintenir l'harmonie entre les élèves, nous devons fermer l'oreille aux délations réciproques. Accueillir une plainte juste, est un devoir ; un enfant maltraité doit trouver en nous un appui.

La surveillance du maître sera discrète. Elle empêchera alors bien des disputes, établira de plus intimes relations entre l'instituteur et les élèves, et permettra d'habituer les enfants à la politesse et aux égards.

Au milieu de leurs ébats, dans les rues et sur les places publiques,

dans leurs rapports avec le monde et dans leurs relations réciproques, il faut que les enfants soient convaincus qu'un maître les suit et surveille de leur conduite. Ainsi leurs jeux seront moins bruyants, les conversations, toujours convenables.

TROISIÈME PARTIE

OU DOIT S'EXERCER CETTE INFLUENCE? SUR QUOI DOIT-ELLE PORTER?

a) Surveillance en général

C'est par une vigilance active en dehors de l'école que l'instituteur continuera son œuvre éducatrice; la formation de l'enfant n'est point le travail d'un jour, mais une œuvre de patience et de persévérance.

Au reste, la loi et les règlements scolaires lui font un devoir de surveiller ses élèves en dehors des classes et les parents et les autorités ecclésiastiques ont besoin de son concours.

b) Surveillance avant les classes

Le maître arrivera toujours le premier en classe afin d'avoir l'œil sur ses élèves et de prévenir ainsi des querelles ou bien des dégâts dans le matériel scolaire,

Avant les classes, il se forme souvent des groupes d'enfants aux abords de l'école. Pendant les jeux, l'instituteur ne doit intervenir qu'en cas de nécessité. Nous surveillerons aussi les élèves plus studieux qui demanderont à entrer dans la salle d'école avant l'heure de la classe.

c) Surveillance pendant le repos

Le Règlement scolaire prescrit un repos momentané après deux heures de classe. Est-il nécessaire d'insister sur la surveillance active pendant ces quelques instants? Quelle responsabilité l'instituteur n'encourt-il pas si, par sa négligence, de jeunes âmes ont oublié le respect dû à la présence de Dieu, de l'ange gardien, ainsi que les règles de la modestie et de la décence.

d) Surveillance après les classes

Si le maître doit être le premier en classe, il doit être aussi le dernier à en sortir. Tant qu'il est là, les enfants se retirent toujours en ordre et sans bruit.

L'élève doit se rendre directement à la maison, une fois les heures de classe terminées. Les amateurs d'école buissonnière seront spécialement surveillés et punis.

Suivons, s'il est possible, nos élèves à distance: informons-nous de leur conduite; se sentant surveillés de près, ils rentreront de bonne heure à la maison.

Une active surveillance doit s'exercer aussi le soir.

e) Surveillance sur la rue

La conduite des enfants sur la rue sera l'objet de la sollicitude de l'éducateur. Il exigera qu'ils s'y comportent avec toute l'honnêteté et la politesse possibles. Tous les actes répréhensibles seront réprimés,

Une recommandation qu'il faudra souvent renouveler a trait aux salutations. Les enfants laissent souvent à désirer sous ce rapport. Il faut absolument les habituer à saluer les personnes qu'ils rencontrent. Beaucoup d'entre eux, au lieu de saluer les passants, les regardent niaisement, avec une curiosité frisant l'effronterie. On pourrait adresser ce reproche aux grandes personnes elles-mêmes qui, au lieu de répondre au salut des enfants, semblent ne pas s'en apercevoir. Est-ce manque de savoir-vivre ou indifférence de leur part? Quoi qu'il en soit, cette manière de faire est nuisible à l'éducation des enfants.

f) Surveillance à l'église

Si la maison d'école est à proximité de l'église paroissiale, l'instituteur assistera chaque jour à la messe. Son exemple inspirera aux élèves cette pieuse habitude.

Quel beau spectacle qu'une école entière se rendant chaque jour à l'église à l'heure de l'auguste Sacrifice!

L'enfant sera habitué de bonne heure à prendre l'eau bénite, à faire convenablement la genuflexion, à avoir une tenue modeste, respectueuse. L'instituteur exigera qu'il soit attentif aux instructions et qu'il suive le cours des cérémonies. Ils ne sont pas rares les enfants étourdis et légers qui passent le temps des offices à regarder à droite et à gauche. Des maîtres font écrire quelquefois le résumé du sermon du dimanche.

L'instituteur réunira, s'il est possible, les enfants à l'école avant les exercices religieux; il est regrettable qu'on puisse partout le faire; en tout cas, on veillera à ce que nos élèves n'aillent pas se grouper où stationnent ordinairement les jeunes gens.

g) Surveillance pendant les vacances

Quoique l'instituteur ne soit pas appelé à donner des soins assidus à ses élèves pendant les vacances, il ne doit cependant pas les perdre de vue; il faut qu'il les suive dans leurs occupations comme un ami qui veille sans cesse sur eux. Une visite du maître dans les familles, pendant les vacances, peut avoir son utilité.

La déplorable habitude qu'ont les enfants de s'emparer des fruits ou d'endommager les arbres, clôtures, etc., n'est que trop fréquente. L'instituteur peut, sur ce point, réagir efficacement par une surveillance persévérante, en temps opportun.

QUATRIÈME PARTIE

Quelques obstacles à l'influence de l'éducateur et quelques moyens propres à favoriser cette salutaire influence

Qu'on nous permette encore quelques considérations finales. Plusieurs de nos collaborateurs voient dans le chant un puissant moyen d'éducation. Que d'agréables moments le chant procure aux enfants et aux jeunes gens qui se réunissent le dimanche auprès de leur maître pour apprendre des morceaux religieux ou patriotiques! Les chants honnêtes et de bon goût devraient remplacer ces

chansons passionnées, ces refrains légers, trop en vogue de nos jours.

On signale avec raison l'extension que prend chaque jour la mauvaise presse; les romans à sensation et à prix réduits pénètrent jusque dans le plus pauvre foyer. La jeunesse n'apprend point la vraie littérature dans ces sortes d'écrits, mais il n'est pas rare qu'elle y perde la foi pour gagner les habitudes du libertinage et du vice.

Que dire alors d'un instituteur qui se laisse aller à la lecture d'un journal dans lequel la religion et ses ministres sont trop souvent l'objet des plus outrageantes railleries? L'élève doit être prévenu contre ce danger. Le maître, de son côté, fera son possible pour mettre à la disposition des jeunes gens qui aiment la lecture des livres moraux, instructifs et intéressants.

L'amour des bonnes lectures : voilà ce qu'il importe d'inspirer à ses élèves. Dans ces conditions, la lecture forme le cœur et le caractère et transforme les heures de repos en heures d'agrément.

On cite encore comme obstacle à l'heureuse influence de l'instituteur les mauvaises compagnies. Bien des jeunes gens et des jeunes personnes, au lieu de se livrer à l'accomplissement de leurs devoirs, entraînés par de fatals exemples, prennent part aux réjouissances mondaines, aux divertissements dangereux. Une tendre sollicitude, un encouragement bienveillant les sauveraient peut-être du péril. Ne ménageons ni les bons conseils, ni les sages directions qu'il faut donner en temps propice. Cet important devoir est souvent négligé dans le sanctuaire de la famille. L'éducateur doit être en tout et partout le père, le conseiller, le bienfaiteur de la jeunesse.

Qu'on nous rappelle ce que disait Son Eminence le cardinal Mermillod, dans une de nos réunions : « Ecartez de votre vie tout ce qui pourrait contredire votre enseignement. Vos exemples doivent toujours corroborer vos leçons. » Un bon auteur a dit aussi : « Celui qui commande doit avoir non seulement les mains pures, mais encore la langue et les yeux. » Aussi tous nos chers et dévoués collègues reconnaissent la nécessité absolue du bon exemple en fait d'éducation. Nous n'insisterons pas davantage sur ce point capital, mais qu'il nous soit permis d'attirer l'attention du corps enseignant sur un autre non moins important.

A l'énumération des écueils signalés dans le cours de notre rapport, ne pourrait-on pas ajouter la malheureuse tendance qu'on a de fréquenter sans nécessité les foires et les marchés? On la reproche aux habitants de nos campagnes; on blâme même l'habitude qu'ils ont de quitter le dimanche leur village. A plus forte raison, les membres du corps enseignant devront-ils s'abstenir de courses inutiles.

CONCLUSIONS PRATIQUES

1. *L'influence en général* est l'ascendant que l'instituteur a sur le cœur de l'enfant; elle doit se faire sentir à l'école et en dehors de l'école.

II. *Influence religieuse et morale* : l'instituteur doit :

a) Inculquer la piété aux enfants, de bonne heure, surtout au moyen du bon exemple;

b) Assister très régulièrement aux offices de paroisse, et, autant que possible, aux autres exercices religieux, où il s'efforcera d'édifier ses élèves par son recueillement.

c) Puiser dans la religion les secours propres dont il a besoin pour remplir dignement sa noble mission ;

d) S'interdire les assemblées bruyantes, les danses, les courses nocturnes, etc. ; les cabarets et les cafés, autant que possible ; la fréquentation abusive des foires et des marchés ; l'amour de la toilette. Ceci est dit particulièrement pour l'institutrice.

e) La prudence exige :

1^o Qu'il reste étranger aux intrigues des passions politiques ;

2^o Qu'il parle et agisse avec circonspection ;

3^o Que sa famille se distingue par son esprit d'ordre et de propreté, de travail et d'économie, de paix et d'union.

III. *L'influence intellectuelle* exige :

a) L'exemple de l'amour de la retraite et de l'étude ;

b) La répression du vagabondage et de la paresse qui nuisent au progrès et au développement intellectuel de l'enfant.

IV. *L'influence matérielle* s'exercera :

a) En faisant estimer toutes les professions, principalement celle d'agriculteur ;

b) En se livrant soi-même aux travaux de son petit jardin ;

c) En se montrant obligeant pour les directions à donner sur la tenue d'un verger (greffe, plantation, etc.) ;

d) En profitant des promenades scolaires pour faire une série d'observations instructives.

V. *Le concours des parents et des autorités* est nécessaire dans l'œuvre de l'éducation. Il faut s'assurer ce concours :

a) En entretenant avec les parents des relations empreintes de politesse et de bienveillance ;

b) En se montrant pleins de déférence et de respect envers les supérieurs ;

c) En secondant le prêtre dans la paroisse, en lui accordant toute confiance et en se conformant à ses sages directions ;

d) En inspirant un profond respect pour l'autorité du prêtre, des parents, des magistrats, de tous les supérieurs ;

e) En continuant à s'intéresser aux élèves émancipés de l'école.

VI. *Conditions diverses*. L'instituteur doit s'occuper des enfants dans toutes les circonstances de leur vie :

a) Aller les visiter et les consoler lorsqu'ils sont malades ;

b) Venir en aide aux plus indigents ;

c) Profiter des récréations pour étudier le caractère des enfants ;

d) Fermer l'oreille aux faux rapports ; faire droit aux plaintes justes ; combattre l'égoïsme ;

e) Rappeler les enfants à la politesse et aux égards qu'ils doivent à leurs camarades, aux étrangers, aux vieillards.

VII. *Surveillance*. Tous les enfants seront surveillés, spécialement ceux qui sont exposés aux mauvais exemples. L'instituteur doit :

a) Les surveiller avant les classes et entrer dans la salle avant eux ;

b) Exercer une rigoureuse vigilance pendant le repos ;

c) Exiger que les élèves rentrent immédiatement à la maison à la sortie des classes ;

d) Habituer les enfants à saluer ; répondre soi-même à leur salut ;

- e) Exiger l'ordre, l'attention et le recueillement à l'église ;
- f) Ne pas perdre de vue ses élèves pendant les vacances.

VIII. *Obstacles et moyens :*

a) Le chant élève l'âme. Il est très utile d'inspirer le goût des morceaux religieux ou patriotiques ;

b) Nous passerons ici sous silence les avantages des bibliothèques. Il suffit de rappeler que les bonnes lectures forment le cœur et le caractère, et qu'il importe de les favoriser ;

c) Entourer d'une tendre sollicitude les élèves qui sont exposés à se laisser entraîner par les mauvaises compagnies ;

d) Le sanctuaire de la famille est inviolable ; mais partout ailleurs l'éducateur sera le père, le conseiller, le bienfaiteur de la jeunesse.

Montet, 6 mai 1892.

Marguerite COLLAUD, *institutrice*.

